



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

CONSEIL MUNICIPAL du 06 février 2019

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Henri Ventroux (adjoint)
Yannick CAILLET
Daphné PERROT

Marie-Jos LIGIER (1^{ère} adjointe)
Thierry HECTOR
Gérard VINAY

Jackie Witz (adjoint)
Laurent BESNARD
Claudine LECLERE

Absents :

Liliane MARSAC
François MINEAU

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h05.

Secrétaire de séance : LIGIER Marie-Jos

RAPPEL de L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- **Délibérations**
- **Projet Saint Vincent**
- **Questions diverses**

1/ Délibérations

Monsieur Vinay n'a pas participé au vote des délibérations car arrivé juste après.

Monsieur le Maire explique que Monsieur TEJERO, ayant déposé un recours en appel du jugement du Tribunal Administratif de Rouen, il faut lui donner une autorisation pour pouvoir ester en justice.

Contre

0

Abstention

0

Pour 9

Et comme nous sommes également au Tribunal Administratif de Rouen pour la Côte de la Chêснаie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser également à ester en justice pour cette affaire en cas de demande du TA.

Contre

0

Abstention

0

Pour 9



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE HOULBEC-COCHEREL**

27120

2. Projet Saint Vincent

Monsieur le Maire tient à préciser que du fait de l'importance de l'enjeu sur les différents types de constructions qui pourraient se faire sur ce projet, il est absolument nécessaire que l'ensemble des membres du conseil se prononce sur ce que nous souhaitons :

- Construction de la totalité des lots en 1 seule phase ou en deux comme initialement prévu sur les OAP.
- Cahier des charges à définir afin de s'assurer du respect des prescriptions et de nos volontés en complément des règlements de notre PLU
- Pour cela et afin de bien mettre au clair ce que le Conseil Municipal désire voir dans ce cahier des charges, il est décidé de réunir la commission urbanisme le mercredi 13 février 2019 à 19h00. A l'issue de cette réunion, un CR sera envoyé à l'ensemble des membres du conseil pour avis et confirmation auprès de l'aménageur.

3. Questions diverses

- Indemnités des agents recenseurs :

Lors du Conseil Municipal de novembre, nous avons validé les indemnités des agents recenseurs en divisant par trois le montant alloué par l'État soit $2523/3 = 841$ € par agent ; mais ceci est une indemnité brute qui, une fois déduite des charges, ne fait plus que 675€.

Monsieur le Maire, au vu de la qualité du travail effectué par les agents, avec un très bon taux de participation dans un temps relativement court, propose que la mairie prenne à sa charge les charges déduites et les compense par un versement exceptionnel. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

- Commerces ambulants :

Marie-Jos Ligier, 1^{ère} adjointe en charge de ce dossier, demande à revenir sur le prix d'emplacements demandé aux commerces ambulants. Ces commerçants ambulants ont demandé un RDV avec Monsieur le Maire afin de lui faire part du fait qu'ils trouvent que la redevance de 12€ par jour de présence est trop élevée. Après avoir pris connaissance de ce qui se fait dans les communes avoisinantes, le Conseil Municipal reconnaît qu'effectivement cela semble beaucoup et propose une indemnité annuelle de 300€ soit entre 6€ et 7€ par jour de présence. Une délibération étant nécessaire afin d'acter ce prix, ainsi que les conditions d'occupation et de règlement, celle-ci sera votée lors du prochain conseil de mars.

- Natura 2000 :

Le comité pilotage (COFIL) du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure » se réunira le 26 mars à 14h00 pour le renouvellement de la présidence de l'animation du site. Pour cela il est demandé que chaque collectivité concernée par ce site désigne deux représentants élus (titulaire, suppléant).

Se proposent : Monsieur Besnard Laurent (titulaire), Madame Ligier Marie-Jos (suppléante).

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

Pour	10
------	----

-Terrain de tennis :

Mr Hocquet, Président de la section tennis de l'ASCHC, a demandé à Monsieur le Maire s'il serait possible de mettre en place un filet de retenue pour les ballons qui, partant de l'aire de jeux, atterrissent dans l'enceinte du terrain de tennis. Quand les jeunes veulent les récupérer, ils détériorent le bas du grillage de clôture. Le Conseil Municipal pense qu'il serait mieux de renforcer le



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

bas du grillage, ce qui éviterait également l'intrusion de personnes venant jouer au tennis et qui ne possèdent pas la clé (car non inscrit à la section)

-Route de la Chapelle.

Mme Perrot Daphné demande a ce que, suite aux relevés topographiques effectués rue de le Chapelle, les riverains soient informés des travaux.

Il est décidé que, dès la fin des études d'aménagement, il sera organisé une réunion de quartier pour informer les usagers des travaux prévus

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 heures 30.

RAPPEL DES ÉCHÉANCES

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 14 mars à 19h00 (la date sera confirmée sur le site internet).

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du Conseil Municipal. Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie. (<http://www.houlbec-cocherel.fr>) ou à contacter la mairie : (02.32.26.67.04) si vous avez un doute sur une date.